



République Française
Département Loiret
commune de Charmont-en-Beauce

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Mars 2024

Référence
D2024_11

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	10

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le Jeudi 21 Mars 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/03/2024.

Présents : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, Mme LAROYE Aurélie, M. LE MOAL David

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JOLIN Lionel à M. MENAULT Miguel, M. BELTOISE Antony à Mme PERON Adeline, Mme SAUVERVALD Margaux à M. MALON Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Pithiviers
Le : 25/03/2024
Et

Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

Objet de la délibération : Acceptation de devis acquisition d'une autolaveuse

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant la nécessité de remplacer l'autolaveuse acquise en 2015 et nécessaire à l'entretien des locaux communaux ;

Vu les différents devis présentés pour la réalisation de cette opération ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'accepter le devis valant bon de commande de REMA Centre sis 9 rue Augustin Bernard Mouchot Parc des Chatelliers sud 45000 Orléans pour un montant de 2931.52 € HT soit 3517.82 € TTC

ARTICLE 2

D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Loiret les subventions et permettre la signature de tous documents nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 045-214500803-20240321-D2024_11-DE



Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour la signature de tous documents relatifs à cette acquisition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/03/2024
Le Maire
Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.